



Ville de Cerny

Extrait du registre des décisions

Essonne

8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 📠 01 69 23 11 10 ✉ @mairie@cerny.fr

DÉCISION N° 02/2025– 1.1

Date : 5 mars 2025

Objet : **Travaux d'enfouissement de réseaux et requalification de voiries :**
Affermissement des tranches optionnelles du MAPA 22-01

Par décisions successives n° 61B/2022 – 1.1 et n° 62/2022 – 1.1 du 30 novembre 2022, les marchés de travaux de Génie civil/VRD (lot 01) et d'éclairage public (lot 02) relatifs aux travaux d'enfouissement de réseaux et de requalification de voiries Chemin Vert – Côte Sainte-Anne et Hameau de Montmirault (MAPA 22-01) ont été attribués.

Les attributaires sont les suivants :

- Pour le lot n° 01 : le Groupement conjoint et solidaire ESSONNE-TP / LVL, dont la société Essonne-TP sise 10 chemin de La Ferté-Alais - 91700 BOISSY-SOUS-SAINT-YON est le mandataire.
- Pour le lot n° 02 : la Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité (SICAE), dont le siège social est situé 14C avenue Carnot à CERNY (91590).

Le MAPA 22-01 est composé d'une tranche ferme et de quatre tranches optionnelles. Les travaux prévus dans le cadre de la tranche ferme (Chemin Vert et côte Ste-Anne) sont achevés.

Afin de poursuivre l'exécution du programme de travaux, il y a lieu d'affermir les tranches optionnelles.

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire,

DÉCIDE

l'affermissement des tranches optionnelles 1 - 2 - 3 et 4 du MAPA 22-01, détaillées ci-après :

- Tranche optionnelle 1 : Travaux de génie civil Hameau de Montmirault - Lot 1
- Tranche optionnelle 2 : Travaux de VRD Hameau de Montmirault (entre la rue des Cordeliers et les n° 9 et 10) - Lot 1
- Tranche optionnelle 3 : Travaux de VRD Hameau de Montmirault (entre les n° 11 et 10 bis et la placette) - Lot 1
- Tranche optionnelle 4 : Travaux d'éclairage public Hameau de Montmirault - Lot 2

Actualisation des prix

Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) prévoit l'actualisation des prix dans les conditions définies à l'article 18 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 modifié par le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018, c'est-à-dire s'il s'est écoulé plus de trois mois entre la date de valeur du prix et celle de la date d'effet de l'ordre de service de commencement des travaux.

La date de valeur du prix ayant été fixée au 23 septembre 2022 (date limite de réception des offres) et le commencement des travaux étant prévu le 24 mars 2025, en application de la formule d'actualisation des prix prévue au CCAP, les montants des tranches optionnelles sont actualisés comme suit :

Tranches conditionnelles		Montants de base		Montants actualisés	
		Montants TTC	Montants HT	Montants TTC	Montants HT
n° 1	Génie civil	233 396,64 €	194 497,20 €	237 364,38 €	197 803,65 €
n° 2	VRD (partie 1)	172 425,12 €	143 687,60 €	175 356,35 €	146 130,29 €
n° 3	VRD (partie 2)	232 541,58 €	193 784,65 €	236 494,79 €	197 078,99 €
n° 4	Eclairage public	40 452,00 €	33 710,00 €	41 139,68 €	34 283,07 €
TOTAL		678 815,34 €	565 679,45 €	690 355,20 €	575 296,00 €

	<i>TP01</i>	
<i>M0 (mois valeur de base)</i>	<i>128,4</i>	<i>23/09/2022</i>
<i>Mi (mois date effet OS)</i>	<i>130,6</i>	<i>16/02/2025 (Dernier indice connu)</i>
Coefficient A	1,017	

Pour extrait conforme,
Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

